

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 7 février 2024

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Simon PLENET, Sylvie DEZARNAUD, Philippe GENTY, Christophe DELORD, Frédérick DUBOUCHET, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Diane VIGIER, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND

Elus du bureau excusés : Thierry KOVACS, Charles ZILLIOX

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Léontine PRIMARD, Yannick SIMON

Lieu : SMRR, Vienne

Horaires : 9h-12h

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Commission budget, présentation des éléments du DOB
- Présentation du rapport d'activité 2023
- Délibération d'un avis sur le SCOT de la Vallée de la Drôme Aval
- Délibération d'un avis sur les demi-diffuseurs de l'A7 (CCPDA)
- Point sur l'étude sur les sols à lancer en 2024
- Point d'actualité sur les friches

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 6 décembre 2023 est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 6 mars à 9h à Vienne**. Les Conseils Syndicaux de présentation du DOB et de vote du Budget sont programmés ce jour 7 février à 18h30 à Saint-Pierre-de-Bœuf puis le 20 mars à 18H30 (Salle des fêtes d'Agnin, EBER).

Concernant les travaux de la Fédération des SCOT et de l'Interscot, le président Philippe Delaplacette s'est rendu ce matin, 10 janvier à Ambronay pour la rencontre des Présidents de l'InterScot de l'AMELYSE. Les équipes du SMRR se sont par ailleurs mobilisées dans le cadre des webinaires et colloques organisés sur les thématiques de la requalification des ZA à l'heure du ZAN, de la renaturation en lien avec loi climat et résilience, de la santé et l'urbanisme.

Concernant le volet ZAN, le Président Philippe Delaplacette a été rencontré le Président du département de l'Ardèche, Olivier Amrane le 17 janvier pour évoquer les projets ZAN du département (les Présidents des départements de la Loire et de la Drôme ont d'ores et déjà répondu par courrier). Les équipes du SMRR ont par ailleurs participé aux ateliers organisés par la DDT de l'Isère dans le cadre du ZAN et ceux organisés par le CAUE de l'Ardèche. Le SMRR s'est par ailleurs mobilisé pour le COP départementales, déclinaison de la COP régionale AURA.

Concernant les réunions relatives aux SCOT, PLU et Cartes communales, plusieurs réunions ont été organisées en janvier, notamment dans le cadre du PLUI d'ARA arrêté en décembre, dans le cadre du PADD d'EBER, à Ponsas, à Andance et à Châteauneuf de Galaure. De nombreuses réunions auront lieu en février, notamment des réunions sur le PLUI de Vienne Condrieu Agglomération, Saint-Jean-de-Galaure, Andance, Champagne...

Concernant le volet économique, les réunions relatives aux étude friches se poursuivent. **La prochaine conférence économique territoriale aura lieu le mercredi 3 avril prochain à la suite du Bureau syndical** (de 10h15 à 12h30). Lors de cette conférence, un tour des tables des actualités économiques sera organisé, une présentation du bilan de l'étude friche sera proposé et les agences de développement économiques régionale et l'ADERLY viendront proposer leurs offres de services pour les territoires. En parallèle, deux dates sont à retenir pour les élus. **La caravane des ruralités marquera un arrêt de trois jours les 12/13 et 14 février prochain sur la commune de Laveyron. A cette occasion, des colloques et animations à destination des élus auront lieu le lundi 12 après-midi, dont une visite de la zone Axe 7 et le mercredi 14 matin. En complément, les Présidents des EPCI ou leurs représentants seront invités au séminaire de lancement de l'AMI Territoires Productifs à Champagne, en présence de la Préfète de l'Ardèche et des sous-préfets de Vienne et de Tournon-sur-Rhône le lundi 12 février à 18h30.**

Concernant le volet habitat, le SMRR a participé le 9 janvier aux ateliers dans le cadre de la révision du PLH de la CCPDA. Le SMRR se mobilisera le 15 février à Primarette dans le cadre d'un projet de construction à vocation résidentielle.

Concernant le volet déplacement/mobilité, le SMRR reste dans l'attente du COPIL conclusif de la concertation sur les mobilités du Sud Lyonnais (pas de date communiquée à ce stade par le Ministre

des Transports...). Le SMRR participera le 8 février à une réunion organisée par la DDT de la Drôme sur les modélisations des reports de déplacements liés aux 2 demi-diffuseurs de la CCPDA.

Concernant le volet énergie/santé, le SMRR se mobilisera en février pour l'organisation d'un atelier santé à destination des élus et techniciens des EPCI.

Concernant le volet eau, le SMRR a avancé sur l'organisation des prochaines assises de l'eau. **La date du vendredi 12 avril (journée) est validée par les élus et le sous-préfet de Vienne.** Le SMRR se mobilisera les 15 février et 5 mars dans le cadre des ateliers thématiques organisés par le département de la Drôme au titre des assises de l'eau départementales. Une réunion de la CLE Sage Bas Dauphiné est par ailleurs programmée le 13 février à Valence.

Concernant le volet environnement et biodiversité, le SMRR a participé au comité départemental des Pelouses Sèches de l'Isère le 11 janvier à Grenoble et à des réunions techniques dans le cadre de l'écoquartier de Champagne. Rives Nature a organisé une formation à destination des éducateurs à l'environnement le 16 janvier et un atelier de co-construction du plan de mandat avec les membres de l'association. Rives Nature s'est par ailleurs mobilisée dans le cadre d'une réunion publique de lancement de l'ABC à Saint-Maurice l'Exil et dans le cadre de la COP Isère.

[COMMISSION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU DOB

→ ORIENTATIONS POUR LE VOLET FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2024

Le budget de fonctionnement du SMRR 2024 s'équilibre à 986 000 €.

Les postes de dépenses sont proposés en tenant compte du contexte actuel : forte augmentation pour 2024 de toutes les prestations, abonnements, maintenance... A noter :

- **Chapitre 12** : Le personnel
les agents titulaires sont toujours 3 :
1 directeur : Julien LAHAIE
1 adjoint de direction : Cédric LANSOU
1 assistante gestion RH / Finances : Gaëlle MALLET

Pour les non-titulaires, 1 chargée de mission en CDI de droit public : Adeline MENNERON et 1 apprentie : Léontine Primard en charge d'une mission relative à la future évaluation du SCOT approuvé en 2019, arrivée en septembre 2023 et pour une durée de 12 mois.

Il n'y a pas de recrutement prévu en 2024 mais le SMRR prévoit de recourir à plusieurs stagiaires au cours de l'année pour les thématiques : tourisme et culture, santé et habitat.

Ce chapitre est en légère augmentation pour prendre en compte l'évolution du point d'indice intervenue en 2023, les avancements d'échelon / grade et les 5 points attribués au 01 janvier 2024 pour tous les agents. Son augmentation reste cependant inférieure à l'inflation.

- **Chapitre 65** : Les élus
Il y a 12 vice-présidents et 1 président au SMRR, chapitre en légère augmentation pour prendre en compte l'augmentation du point intervenu en 2023 et les points attribués au 01er janvier 2024.
- **Chapitre 11** : les charges de structure

Le budget affecté au fonctionnement du SMRR est stable avec 142 300 € de dépenses prévues dans un contexte global de forte inflation des prix ; certains postes (abonnements, maintenance, énergie...) ont connu des augmentations en 2023 et la tendance se poursuit pour 2024. Les efforts consentis s'inscrivent dans un chantier « marges de manœuvre » qui vise une gestion optimisée et approche analytique de toutes les dépenses.

Le déménagement prévu en 2023 et budgétisé en divers (6238) a été réalisé, d'où la baisse de cette ligne pour 2024.

La ligne des « Honoraires » (6226) avec 42 750€ de dépenses prévues : comme précédemment, 0.10 € / habitant sont inscrits et investis dans les actions liées à la concertation / communication (28 326€) et 14 424 € sont prévus pour les études (Ecoutes STOC notamment).

Le SMRR est aussi adhérent auprès de la Fédération Nationale des Scot, de l'inter-Scot AMELYSE et de Rives Nature pour environ 35 000€, les cotisations étant calculées sur le nombre d'habitants du SMRR.

Les dépenses de fonctionnement 2023-2024 se composent de la sorte :

DEPENSES FONCTIONNEMENT SMRR 2023 ET 2024					
DETAIL	BP 2023	CA 2023	BP 2024	EVOL BP23/24	% Evolution 23/24
PERSONNEL	284 900	270 644	299 900		5 %
ELUS	112 100	108 452	112 400		0.26 %
STAGIAIRES	4 000	3 307	3 600		-11 %
FRAIS DE STRUCTURE	142 300	108 369	142 300		0
IMPREVUS	20 000	9 414	15 000		-25 %
ETUDES SCOT (cotisations, honoraires, veille écologique et concertation, communication)	77 700	46 837	77 750		0.96 %
AMORTISSEMENTS	221 720	221 714	248 368		10.73 %
VIR. SECT. INV.	183 228	0	87 284		-52 %
TOTAL	1 045 948	768 737	986 602		-6 %

Les principales recettes équilibrant les dépenses du SMRR seront liées à la cotisation des membres et aux excédents reportés.

Après une baisse de 0.75€ entre 2014 et 2018, les élus du Bureau ont souhaité stabiliser la cotisation depuis 2019. Le bureau souhaite poursuivre sur cette même stabilité. La cotisation s'établira donc à 2,40 €/habitants.

Information à garder en mémoire : sans les excédents reportés (N-1 / R002), pour couvrir ses besoins courants avec 4 postes, le SMRR (échelle 152 communes) nécessiterait une cotisation plus élevée à environs 3.10€.

Le choix des élus depuis la mandature précédente est de se situer en dessous de cette cotisation pour consommer progressivement les excédents.

Les amortissements représentent une part importante de la cotisation, environ 0.87€ / habitant. Maintenir la cotisation à 2,40 € d'ici la fin du mandat nécessitera une attention régulière entre la baisse des excédents de fonctionnement et celle des amortissements (effet ciseau possible d'ici 2026 selon la maîtrise des études d'investissement et des charges de personnel). La possibilité de remonter légèrement la cotisation à terme, selon les moyens et projets développés par le SMRR, est donc une éventualité à conserver en mémoire et à bien intégrer en prévision de la prochaine révision du SCOT.

En 2023, le résultat de fonctionnement est d'environ - 80 500 €. Ce qui correspond à l'orientation budgétaire fixée, qui est d'utiliser l'excédent pour maintenir les dépenses sans augmenter la cotisation ; tout en prenant en compte une plus grande activité du Syndicat Mixte (formations, déplacements, séminaires, conférence de l'habitat, qui avaient été mis en veille lors de l'année d'approbation du Scot, suivie de 2 années de crise sanitaire).

En effet, une grande partie des recettes 2023 (364 415 €) étaient issus des excédents reportés de 2022.

Le nouvel excédent reporté en 2024 sera d'environ 284 000€. Les efforts de réduction de l'excédent se poursuivront en 2024.

RESULTAT FCTNMT 2023 SMRR	
Résultat 2022 sans R002	-84 180.71
Report 2022 (R002)	364 415
TOTAL RESULTAT FCTNMT 2022 SMRR	280 234.55
excédents capitalisés au 1068	0,00
Affectation 002	280 234.55

➤ **Détail de la participation des EPCI aux recettes 2024 du SMRR :**

EPCI	Habitants 1/01/2024 (2021)	Cotisation Scot 2.40€
CA Vienne Condrieu	93 560	224 544 €
CC Entre Bièvre et Rhône	69 425	166 620 €
CC Porte de DrômArdèche	47 811	114 746.40 €
CA Annonay Rhône Agglo	49 674	119 217.60 €
CC Pilat Rhodanien	16 869	40 485.60 €
CC Val d'Ay	5 920	14 208 €
Total	283 259 hab.	679 821.60 €

Le maintien d'une dynamique de croissance démographique importante (>3000 nouveaux habitants lors du recensement 2021) permet une augmentation mécanique des cotisations.

➤ **Détail recettes de fonctionnement**

DETAIL	BP 2023	CA 2023	tx réalisation	BP 2024	Commentaires
777- quote part subv inv transférées résultat	6 100.00	6 051.35	99%	23 793.63	
7688 - autres produits financiers (remb orange/abo)	0.00	0.00	0%	0.00	
6419-6479 - remboursements sur rémunérations et sur charges sociales (CPAM, Gras Savoye, remb part agent chèques déj)	2 750.00	5 821.77	212%	2 750.00	
7461 - subvention Etat DGD	0.00	0.00	0%	0.00	
74751-dotations et participations GFP	672 681.60	672 681.60	100%	679 821.60	2,40 €/hab / 283259
70878-produits ventes diverses	0.00	0.00	#DIV/0!	0.00	
75 - autre produits de gestion courante - ajustement PAS	2.00	1.75	88%	2.00	
7588 - autres produits divers	0.00	0.00	#DIV/0!	0.00	
TOTAL REC. FCNMT HORS R002	681 533.60	684 556.47	100%	706 367.23	
R002-RESULTAT REPORTE	364 415.26	364 415.26	100%	280 234.55	
TOTAL REC. FCNMT SMRR	1 045 948.86	1 048 971.73	100%	986 601.78	

➔ **ORIENTATIONS POUR LE VOLET INVESTISSEMENT DU BUDGET 2024**

Le budget d'investissement est proposé à hauteur de 722 000 €, une baisse mécanique due aux différences de subventions à percevoir en 2024 (participation versée par l'EPORA et la Banque des Territoires pour les études Friches). Il sera composé d'études nouvelles et des reports (225 583 €).

➤ **Les nouvelles dépenses prévues pour 2024 sont :**

150 000€ sont prévus pour la poursuite des études menées avec l'EPORA sur les Friches, et 75 000€ pour les études sur les sols.

Les dépenses en matériel bureau et informatiques sont prévues pour d'éventuels besoins de renouvellement.

222 300€ restent disponibles pour des études à déterminer sur le territoire des Rives du Rhône.

DETAIL NOUVELLES DEPENSES CHAPITRE 20 / 21 EN 2024	
202 -	
Etude sur les sols	75 000.00
Etude suite friches	150 000.00
Autres études	222 294.57
205- logiciels	5 000.00
total chapitre 20	452 294.57
2182 - Matériel de transport	5 000.00
2183 - Matériel informatique	10 000.00
2184 - Matériel de bureau et mobilier	5 000.00
total chapitre 21	20 000.00
TOTAL	472 294.57

Les principales recettes d'investissement 2024 sont :

- Le résultat d'investissement reporté (204 275 € environ),

- Les amortissements (248 368 €),
- Le FCTVA (31 744 €)
- Participation EPORA, subvention Ademe et Banque des Territoires (150 000 €)

Le SMRR poursuivra en 2024 la recherche active de subventions engagée en 2023. Cette dernière a d'ores et déjà porté ses fruits puisque plus de 300 000 euros ont été obtenus à travers :

- La Banque des Territoires (volet friches) : 162 K€ en 2023/2024
- L'ARS pour l'étude « diagnostic santé » : 25 K€ en 2023
- L'AMI Territoire Productif Sobre et Créateur de Valeur : 150K€ en 2024
- La Caravane des Ruralités : 35K€ en 2024
- L'AMI Planifriche : 70K€ en 2024

Enfin, il convient de rappeler que plus de 50% des cotisations des EPCI sont « reversés » indirectement à travers des études (budget d'investissement) pour le compte des territoires.

Un virement de la section de fonctionnement (023 → 021) d'un montant d'environ 87 283€ est inscrit en prévision des études liées à la mise en œuvre du Scot et de son projet de territoire.

[PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SMRR

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2022 du SMRR a été dressé par les équipes techniques. Il est présenté en séance. Il est également prévu qu'il soit présenté dans chaque EPCI membre.

Ce dernier rend compte de l'activité du SMRR tout au long de l'année 2023. Il s'articule autour de 6 grandes parties :

- La présentation du syndicat Mixte des Rives et du Rhône et ses instances de gouvernance
- La mise en œuvre du SCOT approuvé en 2019
- Les actions et études portées par le SMRR
- L'observatoire des Rives du Rhône
- Les relations du SMRR avec ses partenaires extérieurs
- Le partenariat avec Rives Nature, la plateforme pour la biodiversité des Rives du Rhône.

Le document complet et mis en page est distribué aux élus du Bureau en séance. Il sera par ailleurs diffusé à tous les élus du conseil syndical présent ce soir et sera par ailleurs disponible sur le site internet du SMRR.

[DELIBERATION D'UN AVIS SUR LE SCOT DE LA VALLEE DE LA DROME AVAL

Non limitrophe du périmètre du SMRR, le Syndicat mixte du SCOT Vallée de la Drôme porte sur son territoire un projet de SCOT éponyme, arrêté le 14 décembre 2023. Le SMRR a été sollicité pour émettre un avis sur ce projet par un courrier réceptionné début janvier 2024.

Le projet de Schéma de cohérence territoriale a été longuement mûri sur le territoire de la Vallée de la Drôme avec un portage politique fort de la part des élus. Après six années d'élaboration et de concertation, marquées par les évolutions législatives concomitantes, mais également le contexte général de tension forte sur les ressources, le SCOT de la Vallée de la Drôme est aujourd'hui arrêté pour accompagner un projet de territoire ambitieux qui affirme la place centrale de ce territoire au sein de la Drôme orientale.

Regroupant 46 305 habitants, le territoire se compose de 44 communes appartenant à deux communautés de communes :

- La communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) : 29 communes, à l'ouest, au nord (Gervanne-Sye) et au sud (Haut-Roubion)
- La communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) : 15 communes, depuis Crest jusqu'à l'extrémité est du territoire

La couverture du territoire par des documents de planification approuvés est partielle (cf. carte ci-dessous) :

- 20 communes possèdent un Plan local d'urbanisme (PLU). Il s'agit en grande partie des communes de la vallée de la Drôme, les plus peuplées, mais également de communes plus rurales de la Gervanne-Sye et du Haut-Roubion
- 5 communes possèdent une carte communale (CC)
- 19 communes sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU). Il est à noter que cinq communes classées comme polarités en font partie : Beaufort-sur-Gervanne et Vercheny (pôles relais), Soyans et Piégros-la-Clastre (pôles de proximité).

Les zones de Montagne : 27 communes du territoire sont soumises à la loi Montagne de 1985

Pour rappel, le SMRR compte 152 communes réparties en 6 EPCI, à cheval sur 5 départements, et comptant environ 283 259 habitants sur un territoire de 1 866 km².

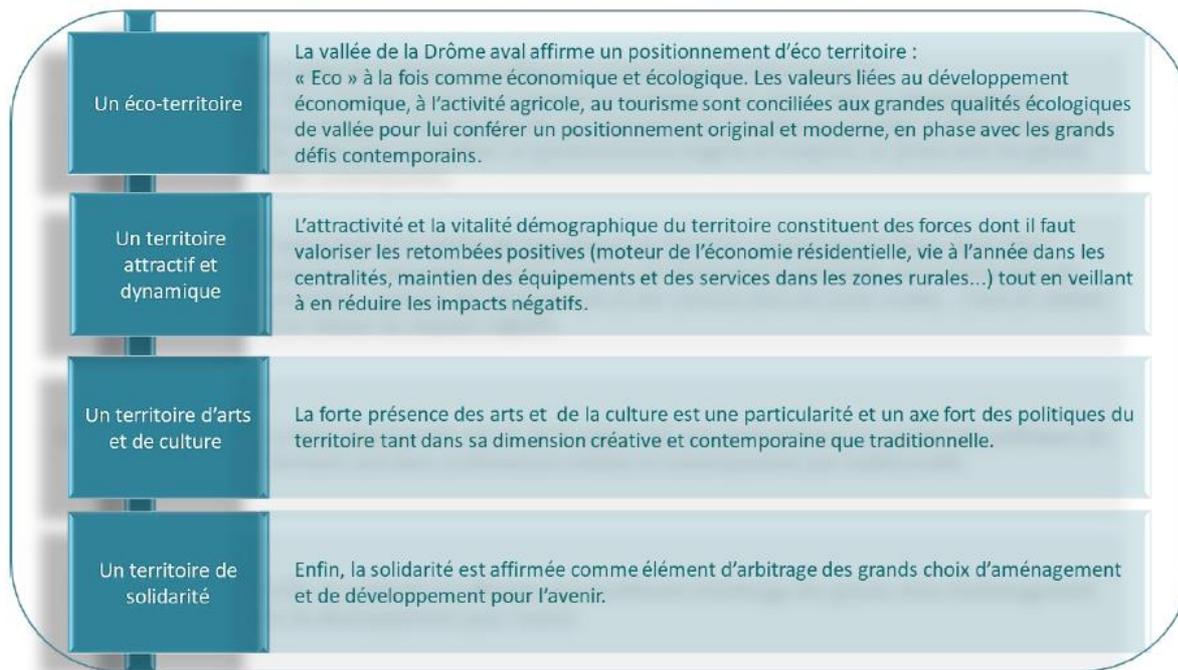
Le PADD du projet de SCOT de la Vallée de la Drôme présente le projet de territoire. L'ambition centrale est de construire, avec l'ensemble des élus et acteurs du territoire, une « métropole rurale »

Ces deux notions qui semblent s'opposer démontrent la volonté de combiner :

- Des forces de nature métropolitaine que sont le dynamisme économique et démographique, le niveau d'équipement, une offre de mobilité modernisée et des capacités d'innovation dans tous les domaines
- Des qualités qui fondent l'attractivité de la ruralité à savoir une agriculture dynamique, la qualité du cadre de vie, des milieux naturels préservés, la beauté des paysages.

Ainsi le projet d'aménagement et de développement durables se décline en quatre objectifs, qui constituent les quatre piliers du SCOT.

Les quatre facettes du positionnement de la Vallée de la Drôme aval



> Aménager durablement la vallée de la Drôme Aval

Il s'agit dans cette optique de promouvoir un modèle de développement territorial plus vertueux, résolument ancré dans les changements de pratiques et l'anticipation, qui irrigue tout le territoire. Les différentes composantes du territoire, des plus rurales aux plus urbaines, sont valorisées dans l'optique de complémentarité et de solidarité. La vallée de la Drôme constitue la colonne vertébrale du territoire à partir de laquelle le développement est organisé.

> Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources

L'ambition est de consolider et dynamiser un modèle économique fondé sur la valorisation des ressources propres au territoire (dont l'art et la culture) et à même de répondre à ses besoins (projet « Biovallée »).

> Consolider l'excellence environnementale et la décliner dans tous les champs du développement territorial :

Le maintien de la qualité de l'environnement est une condition du développement. La croissance démographique respecte les capacités d'accueil différenciées des secteurs (eau/paysages/risques) et limite son empreinte foncière ainsi que sa consommation énergétique. Le fonctionnement écologique du territoire est conforté par la mise en place d'une trame verte et bleue.

> Développer une mobilité durable et solidaire

Il s'agit de réinventer l'urbanisme et la mobilité au service du bien vivre, de la solidarité et de la transition écologique. Les mobilités alternatives à la voiture thermique particulière sont inscrites au cœur du projet, pour préparer un territoire plus sobre en énergie, plus accessible à tous et plus solidaire.

Avis du SMRR et délibération

Le projet de SCOT de la Drôme Aval arrêté fin décembre 2023 constitue l'un des premiers SCOT post-loi Climat et Résilience adoptée en août 2021. Prenant à bras le corps le sujet des transitions en milieu rural, qui constitue le fil conducteur du PADD et du DOO, le SCOT de la Drôme Aval apparaît particulièrement pionnier en matière de prise en compte des conséquences du changement climatique. En s'appuyant sur le concept de « Métropole Rurale », le SCOT de la Drôme Aval vient proposer un modèle de développement multipolaire équilibré qui capitalise sur les travaux conduits dans le cadre de la biovallée drômoise.

Ainsi, le SCOT prévoit de diviser par 2,6 le rythme des consommations d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers au cours des 20 prochaines années par rapport à la période 2021/2031) tout en prévoyant un niveau de croissance démographique élevé (1%).

En l'absence de grande polarité métropolitaine, et compte tenu de l'éloignement des grandes aires d'attractivité, le SCOT de la Drôme Aval capitalise sur ses principaux atouts (Tourisme, paysage, patrimoine, qualité de vie) pour proposer un modèle de développement vertueux malgré une forte pression sur les ressources disponibles. A ce titre, la problématique de l'accès à la ressource en eau est bien développée dans le DOO avec des enjeux de prélèvements nouveaux à envisager dans des nappes profondes dès les prochaines années.

Le DOO du SCOT de la Drôme Aval est organisé en 4 grands défis. Dans l'ensemble, les orientations fixées dans le DOO sont proches de celles fixées dans le SCOT des Rives du Rhône, notamment sur le volet biodiversité et adaptation aux contraintes de ressources.

Dans le projet arrêté, peu d'éléments sont présentés sur les complémentarités avec les territoires voisins, notamment en matière de mobilité ou d'interconnexion des réseaux d'eau. Concernant la dimension économique, les liens avec les territoires voisins auraient pu faire l'objet d'une présentation, notamment concernant les filières (tourisme en particulier).

Techniquement, le projet du SCOT de la Drôme Aval ne nécessite pas de remarque particulière, hormis concernant la question de la collaboration avec les territoires voisins et notamment le SMRR. Ce projet de SCOT partage des objectifs proches de ceux du SCOT des Rives du Rhône en termes d'habitat, de préservation des milieux agro-naturels, de préservation du cadre de vie,...

Vote à l'unanimité : Il est proposé d'émettre un avis favorable assorti d'une remarque.

Remarque :

Dans le projet arrêté, peu d'éléments sont présentés sur les complémentarités avec les territoires voisins, notamment en matière de mobilité ou d'interconnexion des réseaux d'eau. Concernant la dimension économique, les liens avec les territoires voisins auraient pu faire l'objet d'une présentation.

[DELIBERATION D'UN AVIS SUR LES DEMI-DIFFUSEURS DE L'A7 (CCPDA)

Adeline Menneron présente l'état d'avancement du projet de réalisation par Vinci des demi-diffuseurs de l'A7 sur le territoire de la CCPDA, projets qui avaient déjà donné lieu à un avis du SCOT assorti de remarques.

Le projet consiste à la création de deux demi-diffuseurs autoroutiers, l'un localisé sur les communes de St-Rambert d'Albon et Albon permettant une entrée/sortie en direction du sud et un ouvrage localisé sur la commune de St-Barthélemy -de-Vals permettant une entrée sortie vers le Nord. Ces équipements permettront de structurer le réseau d'infrastructures et capteront environ 12 000 véhicules/jour à la mise en service. Les travaux nécessaires à ces aménagements portent sur une emprise foncière de 9,4 ha. Des mesures compensatoires sont intégrées permettant notamment de restaurer des pelouses sèches sur l'Albon.

Pour le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, ces demi-diffuseurs font partie d'un ensemble d'infrastructures à mettre en œuvre permettant, sur notre grand territoire, d'améliorer les liaisons routières Est - Ouest entre le plateau Ardéchois et la vallée du Rhône et plus largement avec le bassin Isérois. Il apparaît nécessaire d'élargir cette réflexion sur les demi-diffuseurs avec les études d'opportunités en cours dans le cadre d'un nouveau franchissement du fleuve Rhône entre la Drôme et l'Ardèche. Ces différents projets d'infrastructures sont inscrits dans le SCOT des Rives du Rhône approuvé à l'unanimité en 2019.

Concernant l'aménagement des aires de covoiturage, le SMRR souhaite encourager VINCI à poursuivre son engagement de réaliser ces aires à proximité des deux demi-diffuseurs. Il est indispensable pour le territoire qu'à l'ouverture des demi-diffuseurs des aires soient fonctionnelles. Le SMRR rappelle l'intérêt de réfléchir à l'opportunité d'installer des ouvrages de production d'énergie renouvelable en amont de la réalisation de ces équipements.

La révision du SCOT approuvé le 28 novembre 2019 renforce certains objectifs tels que la valorisation des différentes formes d'économies locales, l'intégration des composantes environnementales et paysagères dans le développement du territoire, l'amélioration des conditions d'accessibilité et de mobilité pour les habitants et entreprises, l'offre de logements pour tous, la réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels.

Aussi, les élus seront vigilants au maintien du développement d'un urbanisme maîtrisé sur le secteur de la Galaure.

Aussi, après analyse du dossier, ce projet permet d'améliorer les conditions d'accessibilité sur le territoire en s'appuyant sur les infrastructures existantes et en renforçant l'axe Nord-Sud comme indiqué dans le SCOT. Au regard de ces éléments, le projet des deux demi-diffuseurs autoroutiers est compatible avec les orientations du SCOT des Rives du Rhône.

Christophe Delord et Simon Plénet prennent la parole pour indiquer que ces infrastructures ont fait l'objet de discussion en Bureau des Maires d'Annonay Rhône Agglomération. Selon eux, ces projets auront peu d'impact sur la desserte du plateau d'Annonay et ils préfèrent s'abstenir dans le cadre du vote à venir.

Vote Pour : 9, Abstentions : 2, Il est proposé d'émettre un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique environnementale unique relative aux travaux de réalisation des deux demi-diffuseur autoroutier sur le territoire de Porte de DrômArdèche. Les remarques formulées ci-dessus seront inscrites dans le courrier d'accompagnement.

[POINT SUR L'ETUDE SUR LES SOLS A LANCER EN 2024

Cédric Lansou présente l'étude sur les sols que le SMRR souhaiterait lancer en 2024 :

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône souhaite anticiper la prochaine révision du Scot afin de s'inscrire dans la stratégie nationale bas carbone et dans la Stratégie Nationale Biodiversité 2030. Le SMRR est engagé depuis plusieurs années dans la mise en place d'une trajectoire vertueuse de protection des sols agricoles, naturels et forestiers, désormais renforcée dans le cadre du dispositif national de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols. La protection renforcée des sols non artificialisés constitue une priorité forte pour le territoire, en lien avec les politiques de protection de la biodiversité et de préservation des services écosystémiques rendus par les sols.

Outre l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone, l'augmentation de la capacité des sols à la captation du carbone constitue une piste supplémentaire à mobiliser. Une stratégie de plantation à grande échelle pourrait notamment voir le jour dans un contexte où 600kteq CO₂ /an sont stockés à l'échelle du SCOT des Rives du Rhône contre 2 350 Kteq CO₂ émis/an (rapport ORCAE 2023 - données 2021).

Dans ce cadre, le SMRR souhaiterait :

1. Identifier toutes les données disponibles relatives aux sols, leur état et leur évolution ;
2. Produire sur son territoire une cartographie des sols à grande échelle en croisant l'ensemble des données disponibles. Cette cartographie doit constituer la première étape d'une stratégie globale qui permettra d'identifier les secteurs à enjeux ainsi que d'identifier les secteurs de renaturation les plus favorables et utiles au territoire notamment.
3. Identifier les enjeux forts de chaque sous-secteur. Cela doit permettre notamment d'identifier les éléments sur lesquels porter une attention particulière lorsqu'un projet porte sur le secteur : projet immobilier, projet de renaturation, classement dans le zonage du PLU...

Afin de constituer la cartographie des sols, le SMRR souhaite faire appel à un bureau d'études afin d'accompagner le syndicat dans cette démarche.

Suite à la rencontre de plusieurs BE/universitaires travaillant sur la question des sols, il a été proposé au SMRR d'être territoire test de la démarche CartoMUSE pour tester la répliquabilité de la démarche MUSE à l'échelle de la France. Cette démarche permettra au SMRR de disposer d'une cartographie des multifonctionnalités des sols à grande échelle et intégrera les données d'entrées pour la démarche portée par le SMRR sur la cartographie des sols.

[BILAN EN COURS DE L'ETUDE SUR LES FRICHES

Cédric Lansou présente le bilan en cours de finalisation avec EPORA de l'étude sur les friches :

Rappel du partenariat initial conventionné avec l'EPORA (600K€, 50/50)

- Demande initiale de l'Etat de réaliser un inventaire des friches + Etat pousse les collectivités à investir d'abord les friches avant de réaliser des extensions.
- Suite au recensement des friches économique organisé conjointement par le SMRR et EPORA, souhait des élus d'aller plus loin sur des études pré-op pour aider les communes/EPCI.
- Partenariat novateur entre EPORA et un Scot pour réaliser des études sur un portefeuille de friches et non site par site (réflexion d'ensemble).

Désignation du Bureau d'Etude pluridisciplinaire en 2022 :

- Lieux Fauves : architecture / urbanisme / paysagisme
- Soberco Environnement : Environnement
- AAMO : Montage opérationnel / bilan d'opération
- Foncéo-Citéliance : Programmation
- Denizou : Economie de la construction
- DPI : Structure

Bilan financier à jour :

EPCI	Commune	Friche	Total prix étude TTC	Etudes SSP - TTC	TOTAL
CCPDA	Saint-Martin-d'Août	Hôtel restaurant	33 990 €		33 990 €
CCPDA	Châteauneuf de Galaure	Mosadrom Valsoleil + garages	53 130 €	10 260 €	63 390 €
CCPDA	Saint Vallier	Leader Price / Novex	49 575 €	3 480 €	53 055 €
EBER	Saint Barthélemy	Ancienne tannerie	40 320 €	2 160 €	42 480 €
EBER	Péage de Roussillon	Ancienne carrière	50 730 €		50 730 €
ARA	Annonay	Quai Merle + Ebénisterie (2 études)	95 010 €	4 320 €	99 330 €
ARA	Quintenas/Ardoix	Munas	41 263 €		41 263 €
CCPIR	Maclas	Résidence du lac	46 500 €		46 500 €
CCPIR	Saint Appolinard	Briat	33 736 €	2 160 €	35 896 €
CCVA	Lalouvesc	Cénacle + Sainte-Monique	43 590 €		43 590 €
VCA	Pont-Evêque	ZA Tanneries	44 658 €	5 640 €	50 298 €
Bilan de l'étude			13 175 €		13 175 €
TOTAL			545 676 €	28 020 €	573 696 €
Part SMRR			198 348 €	11 742 €	210 090 €
Part Epora			185 173 €	11 742 €	196 915 €
+ Subvention Banque des Territoires			162 155 €	0 €	162 155 €
+Subvention Ademe			0 €	4 536 €	4 536 €

Les avantages liés à un marché global en partenariat avec l'EPORA :

- Des habitudes de travail avec les BE et entre le SMRR et l'Epora.
- Mutualisation des atouts de chaque structure (réseau SMRR, connaissances techniques EPORA...).
- Intérêt des communes d'avoir l'ensemble des acteurs autour de la table.
- Des études qui ont permis aux élus de se positionner au-delà de leurs certitudes sur des projets flous.
- Nombreuses adaptations en cours d'études sur le contenu du marché sans engager des coûts supplémentaires (pas d'avenant).
- Mutualisation des pistes analysées entre les marchés permettant de gagner du temps et de l'argent.
- Des coûts d'études « mutualisés ».

- Les études ont permis aux communes/EPCI de faire appel au SMRR pour les aider sur d'autres projets.

Les limites identifiées à cette démarche

- Plusieurs études n'ont pas abouti sur une intervention d'EPORA à la fin : problème pour EPORA qui n'atteint pas ses objectifs.
- Des études plus poussées que les études « pour voir » réalisées généralement par EPORA.
- Des objectifs différents entre EPORA et le SMRR :
 - EPORA a pour objectif de faire du portage foncier et des travaux de proto-aménagement suite à la réalisation d'études. EPORA n'a pas vocation à aider le privé.
 - Le SMRR souhaite mettre en œuvre le projet de territoire défini dans le Scot. Une étude qui n'aboutit pas sur un projet n'est pas un « échec » mais permet de justifier la réalisation d'autres projets en extension par exemple. Réaliser une étude qui aide le privé à faire émerger un projet répondant aux attentes des élus et du Scot (et évite un projet peu qualitatif), répond aux objectifs du SMRR.

Les principaux freins à la requalification des friches identifiés à travers les études

- Le contexte urbain et le marché :
 - Des difficultés d'accessibilité, notamment poids lourds (Annonay, Quintenas/Ardoix)
 - Des déplacements entre la friche et les secteurs de centre-ville pas toujours aisés et sécurisés (Maclas, Quintenas/Ardoix, Saint-Barthélemy)
 - Des sites de grande envergure avec un marché qui ne suit pas (Lalouvesc, Maclas, Annonay)
 - Des marchés faiblement porteurs et des valeurs basses qui ne permettent pas de couvrir les coûts élevés de la rénovation des friches (Annonay, Lalouvesc, Saint-Martin-d'Août)
- Les bâtiments :
 - **Conception des bâtiments** : des bâtiments conçus pour un usage spécifique qui ne répond pas aux besoins d'autres activités (hauteurs sous plafond, résistance des dalles et planchers,...) qui génère des surcoûts importants (Saint-Vallier, Annonay).
 - **Changement de destination** : des bâtiments industriels qui ne répondent pas aux exigences pour du logement : épaisseur du bâtiment qui empêche de créer des logements traversants, qualité des extérieurs et cachet architectural indispensables pour attirer des acheteurs dans un marché peu tendu, isolation peu performante (Saint-Appolinard).
 - **L'application des normes** liées aux risques, aux normes de sécurité : application de mesures de protection incompatibles avec un avis patrimonial (Annonay), normes sismiques trop contraignantes pour des bâtiments non dimensionnés en ce sens à l'origine, impossibilité d'accueillir certains usages qui limitent les recettes (Saint-Barthélemy), méconnaissance sur certains bâtiments anciens sur ses caractéristiques de construction (Annonay).
 - La difficulté de se positionner sans **études complémentaires** (structure, pollution, amiante...) mais en même temps, impossibilité de réaliser ces études sans savoir précisément ce que l'on cherche, sauf à engendrer des coûts d'études très importants.
- La valeur environnementale de la friche :
 - La nature qui reprend ses droits sur la friche : création d'une renaturation de fait et d'une valeur environnementale. Mais implique la nécessité de s'inscrire dans la

démarche ERC pour requalifier ou renaturer la friche ce qui génère des surcoûts (Annonay).

- Si la friche « naturelle » apporte une valeur environnementale, elle n'en apporte pas dans le bilan d'opération ce qui ne favorise pas le choix de projets mettant en valeur cette valeur environnementale (Saint-Barthélemy).
 - La friche « naturelle » présente déjà une valeur environnementale forte et ne permet donc pas d'être utilisée dans une démarche de compensation qui pourrait lui redonner une valeur : gains environnementaux faibles ou à des prix élevés pour de la compensation. Taille de la friche souvent insuffisante (Saint-Barthélemy).
 - La question de la pollution emprisonnée : en cas de renaturation, risque de faire ressortir une pollution emprisonnée sous les bâtiments (Saint-Barthélemy).
- La question foncière et les jeux d'acteurs :
 - Dans un marché peu tendu, la logique de compte-à-rebours aboutit à une valeur nulle voire négative du foncier. Valeur non entendable pour un propriétaire privé (Saint-Appolinard).
 - L'intérêt porté par la collectivité sur une friche implique souvent le propriétaire à demander un prix plus élevé (Châteauneuf de Galaure).
 - Des biens sous utilisés mais qui génèrent toutefois une rentrée d'argent pour le propriétaire ne pousse pas ce dernier à réaliser des travaux ou à consentir une décote du prix de vente (Pont-Evêque, Châteauneuf-de-Galaure). Cela participe à une dégradation de plus en plus forte des bâtiments au risque de rendre tout projet de requalification infaisable financièrement à terme.
 - La faisabilité d'une opération peut nécessiter des droits à construire plus importants. Mais cela génère des coûts à la collectivité (modification du PLU) et le risque de traitement inégalitaire entre 2 propriétaires par la collectivité (Saint-Appolinard).

Les pistes d'optimisation qu'il est possible d'envisager :

- Réalisation d'études complémentaires au cours de l'étude pour apporter des précisions sur certains points spécifiques :
 - Quelques exemples de coûts : étude pollution : 10 à 50k€ en fonction de la présence de bâtiments ou non ; diagnostic structure : 10 à 30k€ mais nécessite un accès complet au site ; étude géotechnique : 10 à 20k€ pour vérifier la possibilité de « charger » ou non le bâtiment.
- Faire évoluer l'intervention de différents acteurs :
 - Disposer d'un interlocuteur unique pour l'ensemble de services de l'Etat (DDT planification/aménagement, DDT risques, DREAL, ABF...) qui se chargera de faire le lien avec l'ensemble des services de l'Etat et s'assurera de la cohérence des attentes entre les différents services.
 - Faire évoluer les statuts d'EPORA pour lui permettre de réaliser les premiers travaux d'allotissement sans passer par un marchand de biens, permettre d'assurer un rôle transitoire plus complet (permettre les occupations temporaires, vente progressive...), bonifier la décote notamment sur des petits projets où les coûts seront limités mais ouvrira des possibilités à des projets d'émerger.
 - Simplifier les démarches pour disposer des aides : aujourd'hui, il faut presque avoir fini l'étude pour remplir les demandes d'aides sans toutefois avoir commencé l'étude... Les délais de versement des aides sont de plus, très longs.

- Mieux considérer les projets de renaturation qui peuvent être intéressants sur des friches ne pouvant pas accueillir de projets urbains ou économiques :
 - Intérêt dans le cadre de la loi ZAN ou de la loi Espèces protégées.
 - Permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, de réduire les risques, de préserver la biodiversité...
- Mais des points d'alerte à garder en tête sur ce type de projet :
 - Nécessité de convaincre les élus et les propriétaires de l'intérêt de ce type de projet par rapport à un projet urbain
 - Une absence de rentabilité économique à court terme (coûts importants, enjeux de dépollution,... mais pas de recettes immédiates).
 - Des sites abandonnés qui ont regagné une valeur écologique : la plus-value de la renaturation n'est pas forcément importante.
 - Des sites qui ne répondent pas forcément aux besoins de compensation d'autres projets.
 - Des subventions difficilement mobilisables aujourd'hui.
- Valorisation énergétique des sites avec un intérêt pour dégager des recettes, mais avec des alertes à prendre en compte :
 - Des sites qui n'ont pas toujours une taille suffisante et une configuration favorable.
 - Des sites isolés qui peuvent être loin des postes sources nécessitant des coûts importants pour la connexion au réseau.
 - La biodiversité présente sur le site peut impliquer des coûts complémentaires pour la préserver.
 - Des bâtiments existants qui n'ont pas toujours une portance suffisante pour du photovoltaïque en toiture.
 - Des contraintes liées au patrimoine (ABF).
- Valoriser par de l'expérimentation en mettant à disposition le site à des chercheurs ou entreprises expérimentales (solutions de dépollution alternatives...).

Les suites à envisager à cette étude (en cours de finalisation) :

- Peu de friches restantes sur lesquelles lancer des études pré-opérationnelles une fois enlevées les friches « bloquées » : blocage du fait du propriétaire, situation similaire à d'autres friches étudiées sans sortie opérationnelle possible aujourd'hui...
- Appel à projet Planifriches : le SMRR est lauréat.
 - 70 000 € de crédits d'études + un guichet unique pour obtenir des subventions complémentaires.
 - Objectif d'obtenir des subventions pour une étude pollution sur la ZA Munas en complément de l'étude friches en cours.
 - Réaliser une étude pré-op sur la SNEP à Chanas.
 - Mobilisation à étudier pour l'étude sur les sols.
- Présentation de ce bilan en Conseil Syndical puis au Sous-préfet coordonnateur Denis Mauvais
- Lancement d'un marché d'AMO plus global que le seul volet friche économique.

En conclusion de cette présentation, Cédric Lansou présente des cartes par EPCI avec l'ensemble des friches économiques identifiées dans le cadre du recensement de 2020/2021. Ce dernier a été

actualisé avec les techniciens des EPCI sur la base des résultats des études réalisées et en fonction des actualités de chacun des sites (certains étant déjà développés depuis 2021...).

Philippe Delaplacette conclue la séance à 11h30 et donne rendez-vous aux élus à 18H30 pour le Conseil Syndical à Saint-Pierre-de-Bœuf.